

# DÉCLARATION

de  Perte  Vol

## de CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE

Article R 322-10 du code de la route

**IMPORTANT**

Ce document permet seulement de circuler sans certificat d'immatriculation pendant un délai d'UN MOIS à compter de la date de la présente déclaration.

### IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Veillez cocher la case correspondante :

Personne physique

Sexe : M  F

Personne morale

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_  
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE

\_\_\_\_\_ N° SIRET, le cas échéant

Né (e) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Jour Mois Année Commune

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
N° de la voie Extension (bis, ter, .) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

\_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Commune

déclare (veillez cocher la case correspondante) :  la perte  le vol de mon certificat d'immatriculation.

### VÉHICULE

(A) Numéro d'immatriculation

(D.1) Marque \_\_\_\_\_ (D.3) Dénomination commerciale \_\_\_\_\_

### ÉLÉMENTS SUR LA DISPARITION DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Date \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

Circonstances :

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par l'article 441-6 du Code pénal

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du déclarant,  
Pour les personnes morales,  
nom et qualité du déclarant et cachet

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès d'une préfecture de son choix.

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale



# Portail-Cartegrise .fr

Service d'immatriculation de véhicules



## CARTE GRISE PERDUE, ABIMÉE OU VOLÉE ?

Obtenez rapidement un duplicata de votre carte grise afin de rouler en toute légalité.

→ **Effectuez votre demande de duplicata carte grise en ligne :**

[www.portail-cartegrise.fr](http://www.portail-cartegrise.fr)



## VOUS ÊTES LE VENDEUR DU VÉHICULE ?

Après la vente de votre véhicule, il s'agit d'effectuer sous 15 jours, la déclaration de cession en ligne de votre véhicule. Vous serez alors déchargé des éventuels PV de l'acheteur.

→ **Effectuez votre déclaration de cession en ligne :**

[www.declaration-cession.fr](http://www.declaration-cession.fr)



## VOUS ÊTES L'ACHETEUR DU VÉHICULE ?

La législation française impose un délai de 30 jours pour mettre à jour la carte grise de votre voiture.

→ **Changez le titulaire de la carte grise en ligne :**

[www.portail-cartegrise.fr](http://www.portail-cartegrise.fr)